

Les projections numériques dans les salles du Palais et du Riviera sont assurées via un projecteur Christie série II alimenté par un serveur Dolby de gamme Doremi DCP 2K4+IMB. Les équipements des salles de cinéma de la ville sont de marques et de références différentes (liste des équipements fournie sur demande).

Pour permettre de résoudre d'éventuels problèmes, chaque société doit fournir au Service Projections les coordonnées téléphoniques et l'adresse mail d'un interlocuteur technique unique.

## CARACTÉRISTIQUES DES DCP

Les DCP doivent respecter les standards ISO/SMPTE ou InterOp (JPEG 2000). Les DCP fournis sont réputés définitifs et complets. Chaque DCP est livré sur un support unique (disque dur dans un kit CRU DX115). Ils se doivent d'inclure l'image, le son et, éventuellement, les sous-titres.

Les DCP devront impérativement comporter les pistes audio des mixages 5.1 et/ou 7.1.

### 1 - Sous-titrage

Afin d'éviter tout problème d'affichage et de taille, il est recommandé d'incruster les sous-titres à l'image (« burned subtitles »). Dans le cas contraire, les sous-titres seront obligatoirement de type « timed text ». L'utilisation de sous-titres « subpicture » est interdite (utilisation d'images « .png »).

### 2 - Résolution

Les DCP livrés peuvent être indifféremment à la résolution 2K ou 4K. Cependant les séances seront assurées en 2K, sauf éventuellement dans les salles Arcades 1 et Olympia 2, équipées de projecteurs 4K.

### 3 - Cadence

Les cadences 24 images et 25 images par seconde seront supportées. Pour d'autres types de cadences (par exemple HFR), il faut impérativement contacter le Service Projections à l'avance.

### 4 - Nommage

La composition « CPL pour Composition Play List » devra porter un titre conforme à la convention de nommage du cinéma numérique (<http://isdcf.com/dcnc/>).

Ce nommage doit correspondre à celui transmis au Marché et doit être clairement interprétable. En particulier, les abréviations et acronymes seront évités. Une cohérence est demandée entre les différents éléments livrés. Un même film devra être désigné par le même titre dans ses différentes versions.

### 5 - Laboratoires de post prod

Dans le cas où plusieurs laboratoires auraient été utilisés (par exemple un pour le film et un pour les sous-titres), leurs coordonnées devront être transmises au Marché.

### 6 - Disques Durs et Support de Livraison

Chaque disque dur ne doit comporter qu'un seul DCP et uniquement la version du film qui est projetée au Marché (1 seule CPL). Si une société fournit plusieurs DCP, ils seront livrés sur des disques durs séparés.

Les packages additionnels livrés sur un autre support ne sont pas autorisés.

Les DCP doivent être livrés sur des disques durs rackables au standard CRU DX115 DC – 3.5"

<https://www.cru-inc.com/products/digital-cinema/digital-cinema-dx115/>.

Les disques durs seront formatés dans le système de fichier « ext3 ».

Pour les programmes courts, les supports de type clef USB, formatés avec système de fichier FAT32 sont tolérés.

Les disques durs doivent être livrés dans une mallette de transport adaptée pour éviter les risques de détérioration. Dans le cas contraire, le Marché ne pourra être tenu responsable de toute détérioration du disque dur consécutive à un choc quelle qu'en soit l'origine ou la date.

Ne sont pas acceptés :

- Les disques durs externes en boîtier, avec ou sans alimentation
- Les disques durs internes livrés sans berceau CRU
- Les clefs USB sauf pour les programmes courts, et uniquement formatés avec système de fichier FAT32

## 7 - Formatage DCP

Les disques durs doivent être formatés dans le système de fichier « ext3 » comme décrit dans le paragraphe 4 Partitioning and Formatting du documents : DCP Delivery Recommendations de l'ISDCF  
<http://isdcf.com/papers/ISDCF-Doc3-Delivery-Recs.pdf>.

Ne sont pas acceptés :

- L'utilisation de tables de partition de type GPT (Guid partition table) et BSD ;
- Les autres systèmes de fichiers tels que : NTFS, exFAT, HFS ou HFS+ (MAC)...

## 8 - Vérification

Les DCP font l'objet d'une vérification avant leur projection au Marché. En cas de DCP défectueux empêchant la projection, le Marché contactera la société pour lui proposer au choix :

- soit de fournir un autre support (dans un format compatible avec celui de la salle).
- soit de confier le DCP à notre laboratoire numérique qui fera de son mieux pour le réparer, sans obligation de résultat. Le DCP défectueux sera dupliqué et réparé et cette copie sera effacée après la dernière projection programmée. Cette réparation fera l'objet d'une facturation forfaitaire de 400 Euros HT. Dans l'hypothèse où la société n'aurait pas répondu dans un délai de 3h, l'accord de la société sera réputé acquis et elle s'engage irrévocablement à accepter et régler la facture forfaitaire sus-indiquée.

## 9 - Copie de secours

Il est recommandé d'apporter avec soi une copie de secours (DCP ou éventuellement Blu-Ray) dans les mêmes conditions que le support principal.

# GESTION DES DKDM ET DES KDM

Il est demandé, en priorité, **de livrer des DCP non cryptés**. Les courts métrages seront obligatoirement non cryptés. En cas de livraison de DCP cryptés, la société devra au choix :

- **Fournir un DKDM ou Master KDM.** Le Marché dispose à Cannes d'une solution de génération de KDM à partir d'un Master KDM. Le certificat de notre solution de génération sera disponible à **partir du jeudi 19 avril** sur le site [www.marchedufilm.com/fr/resaprojections](http://www.marchedufilm.com/fr/resaprojections)
- **Fournir un jeu complet de KDM** pour les serveurs du Marché et transmettre les coordonnées du laboratoire, accessible 24/24, en cas de besoin de KDM supplémentaire (nom du responsable, téléphone, adresse mail). La liste des certificats sera disponible à partir du **19 avril** sur l'adresse suivante : [www.marchedufilm.com/fr/resaprojections](http://www.marchedufilm.com/fr/resaprojections)

**Validité des clés** : les DKDM et les KDM devront être générés du jeudi 3 au vendredi 18 mai. La réception des DKDM et KDM pourra se faire, à partir du **lundi 23 avril** à l'adresse suivante : [kdm2018@festival-cannes.fr](mailto:kdm2018@festival-cannes.fr).

*Attention : cette adresse est gérée par un robot et ne permet pas de réponse individuelle.*

# BLU-RAY

## 1 - Fabrication du disque

Les Blu-Ray doivent respecter les prescriptions suivantes et suivre les spécifications de fabrication des disques Blu-Ray vidéo telles qu'édictées par la Blu-Ray Association. Les disques de type data sont proscrits ainsi que les Blu-Ray 4K.

## 2 - Authoring

**Les disques comprennent** un menu permettant les accès suivants :

- Accès direct à la première image du programme
- Activation des sous-titres s'ils sont optionnels

## 3 - Image

L'image du film doit être inscrite en pleine hauteur ou en pleine largeur dans un conteneur Full HD (1920x1080). Le codec vidéo employé doit être H264 (également connu sous le nom de MPEG-4 AVC) avec un débit maximal de 25 Mb/s. Les cadences peuvent être de 24 ou 23.976 images/sec en progressif.

## 4 - Son

Le son doit être réparti dans une distribution de canaux 5.1. Le codec son utilisé peut être soit le PCM, soit le Dolby AC3, soit le Dolby TrueHD.

## 5 - Sous-titres

Les sous-titres seront de préférence incrustés directement dans l'image. Dans le cas contraire une seule langue sera proposée en sous-titre.

**ATTENTION** : si le ratio de l'image du film impose d'avoir des bandes noires en "boîte aux lettres", le sous-titre devra être inscrit au bas de l'image et non dans la partie noire du conteneur.

Les polices de caractères employées, leur taille et leur couleur devront être adaptées à une lecture sur grand écran, sans dénaturer l'image.

## 6 - Zonage

Idéalement le disque sera multizone. À défaut merci de privilégier la zone B (Europe).

## DATES LIMITES DE RÉCEPTION ET PÉNALITÉS DE RETARD

Tous les films (DCP et Blu-Ray) ainsi que les clés (DKDM ou KDM) doivent être livrés au Marché du Film **le jeudi 3 mai au plus tard**. En cas de réception après le 3 mai, des pénalités de retard de 250 € par film seront facturées à la société.

En cas de non-respect de cette date limite, le Marché du Film ne pourra garantir la projection et se réserve le droit d'annuler la séance qui restera due entièrement.

**DKDMs et KDMs** doivent être envoyés sur [kdm2018@festival-cannes.fr](mailto:kdm2018@festival-cannes.fr) le jeudi 3 mai au plus tard et être valides du 3 au 17 mai. À défaut les pénalités de retard de 250 € seront appliquées.

## DOLBY CONTENT SERVICES : SUPPORT TECHNIQUE POUR LES PROJECTIONS

En tant que partenaire technique du Festival et du Marché, Dolby propose son assistance technique, la location de matériel et les conseils de ses ingénieurs afin que les projections soient de la meilleure qualité possible.

### - 1<sup>er</sup> Service : Assistance Technique d'un Consultant Dolby pendant la Projection

Un ingénieur Dolby, muni d'appareils de test vidéo et audio de précision, assistera à la séance pour garantir une projection de la meilleure qualité possible et conforme aux souhaits du réalisateur. Nous pouvons intervenir sur tous les serveurs et processeurs audio et ce pour tous les formats image et son y compris Dolby Atmos.

245 € HT pour un créneau de 2 heures et 50% de réduction pour une répétition de 30 minutes maximum.

### - 2<sup>ème</sup> Service : Assistance Technique et Location d'un DMA8+

Ce service comprend en plus la location du matériel audio Dolby requis pour les projections en HDCam et HDCam SR dans les salles qui en ont besoin afin de garantir une synchronisation correcte de l'image et du son, une bonne affectation des canaux et le bon respect des niveaux. Veuillez consulter le Marché du Film pour connaître l'équipement nécessaire pour votre projection.

405 € HT pour un créneau de 2 heures - lecteur HDCam ou similaire non fourni par Dolby.

### - 3<sup>ème</sup> Service : Technicien Dolby + location d'un DMA8+ et d'un Serveur numérique

Un ingénieur Dolby vérifiera la calibration image et son de la salle et installera un serveur cinéma Dolby ou Doremi qu'il connectera au projecteur numérique et à la chaîne sonore existants.

660 € HT pour un créneau de 2 heures.

Pour plus d'information technique sur les services ci-dessus ou pour discuter d'un projet particulier, merci de contacter Kelly Parsons par email : [kjp@dolby.com](mailto:kjp@dolby.com) ou par téléphone au +44 (0)1793 84 21 00 et (Mob) +44 (0)7785 95 42 21

## LIEUX DE LIVRAISON ET REPRISE DU MATÉRIEL

Avant l'ouverture du Stock Films, le matériel numérique et vidéo peut être livré **dès le lundi 23 avril** à l'adresse suivante :

**GARE MARITIME  
MARCHÉ du FILM - Livraison au STOCK FILMS  
Promenade Pantiero  
06400 CANNES**

À **partir du mercredi 2 mai**, le matériel devra être livré directement **au Stock Films** du Marché :

**PALAIS des FESTIVALS et des CONGRES  
MARCHÉ du FILM - Livraison au STOCK FILMS  
(Palais - Niveau -1 – Allée 09)  
Boulevard de la Croisette  
06400 CANNES  
Tél. : +33 (0)4 92 99 81 82 - Fax : +33 (0)4 92 99 86 50  
Email : [stockfilms@festival-cannes.fr](mailto:stockfilms@festival-cannes.fr)**

Le Stock Films est **ouvert du mercredi 2 au vendredi 18 mai** inclus. Il est donc impossible de contacter le Stock avant le 2 mai ou après le 18 mai. En cas de besoin, merci de contacter le Service Projections.

Le Marché du Film ne prend à sa charge que le stockage du matériel dans son Stock et le transport aux différentes salles de projection du Marché. Tous les autres frais sont à la charge de l'expéditeur.

Le Stock Films ne gère pas la réexpédition des films qui y ont été stockés. Le vendeur doit lui-même contacter son transporteur afin qu'il vienne rechercher la copie à la fin de la manifestation.

**Le matériel devra être repris au Stock Films le vendredi 18 mai au plus tard.** Le samedi 19 mai notre transitaire FILMAIR SERVICES emportera les films restants pour les stocker dans ses locaux près de Paris. Les sociétés qui n'auront pas repris leur matériel le 18 mai devront contacter Filmair Services qui se chargera de le réexpédier. Les frais d'expédition ainsi que les frais de stockage et de transport Cannes-Paris seront à la charge de la société. Tout matériel non réclamé au bout de 120 jours sera automatiquement détruit.

## LIVRAISON DÉMATÉRIALISÉE DES CONTENUS

La livraison dématérialisée pourra éventuellement être effectuée par le Service « Viapass Express » basé sur l'application Aspera Faspex. Les mêmes dates limites s'appliquent à la livraison dématérialisée qu'à la livraison physique : réception du matériel et des KDMs le jeudi 3 mai pour ne pas encourir de pénalités de retard (250 € HT par film).

Pour toute information, merci de contacter le Service Projections.

## SPÉCIFICITÉS DES ENVOIS PAR TRANSPORTEUR EXPRESS

Nous vous rappelons qu'il est essentiel de remplir très soigneusement les bordereaux d'expédition des transporteurs express (FEDEX, DHL, TNT, UPS, etc.) et en particulier de bien inclure les informations suivantes :

- **Expéditeur :**
  - Nom et adresse complète de la société, n° de téléphone, contact
  - Numéro de compte de l'Expéditeur
- **Destinataire :**
  - Nom de la société **C/O MARCHÉ DU FILM**, adresse, téléphone, contact...
- **Description des marchandises :**
  - DCP – Digital Cinema Package – Film numérique
  - Hard Drive – Film numérique sur Disque Dur
  - DVD ou Blu-Ray – Film sur disque vidéo ou numérique
  - USB – Film sur clef USB
- **Paiement des frais :**
  - Frais d'expédition : À facturer à l'expéditeur en incluant obligatoirement son n° de compte
  - Droits et taxes : À facturer à l'expéditeur en incluant obligatoirement son n° de compte

## TRANSITAIRES OFFICIELS

**FILMAIR SERVICES**  
Rue de la Croix – ZA du Moulin  
95700 ROISSY EN FRANCE  
Tél. : +33 (0)1 34 38 63 00  
Fax : +33 (0)1 34 29 94 14  
Email : [info@filmair.fr](mailto:info@filmair.fr)

**MARTINI TECHNOTRANS**  
8, rue Notre Dame - BP 91  
06400 CANNES  
Tél. : +33 (0)4 92 59 27 27  
Fax : +33 (0)4 93 68 38 11  
Email : [info@martinitechnotrans.fr](mailto:info@martinitechnotrans.fr)

Le Marché du Film remercie l'ensemble de ses prestataires techniques exclusifs pour leur fidèle collaboration.

